

Masseurs-kinésithérapeutes



Dans un récent avis, le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes (CNOMK) vient de préciser que le kinésithérapeute peut utiliser la technique de l'échographie pour établir son diagnostic et mettre en œuvre des traitements.

Pour rappel, l'échographie est une technique d'imagerie basée sur l'utilisation d'ultrasons à hautes fréquences. Elle permet de produire des images d'organes, de tissus ou de flux sanguins. Dans le cadre de la prescription médicale, le kinésithérapeute doit établir un bilan qui comprend le diagnostic kinésithérapique et les objectifs de soins, ainsi que le choix des actes et des techniques qui lui paraissent les plus appropriés. Pour ce faire, il est habilité à utiliser des ondes ultrasonores. Cette technique est un outil supplémentaire pour orienter au mieux ses choix thérapeutiques.

[Avis du CNO n° 2015-01 du 27 mars 2015](#)

© 2015 Les Echos Publishing